

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 3 juillet 2023

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK.

M. Michaël FUMEY a été désigné secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h05.

1. Administration générale

Approbation du compte-rendu du 12 juin 2023

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 12 juin 2023.

2. Bois et forêts

Droit de préemption : Parcelles forestières AH 15

Lydie CHANEZ, adjointe en charge de la forêt, rappelle au conseil municipal que la Commune est sollicitée par lettre recommandée reçue le 7 juin 2023 dans le cadre de son droit de préemption forestier à l'occasion de la vente, de la parcelle AH 15. Cette parcelle d'une superficie 14 a 56 ca est limitrophe de la parcelle forestière n° 49 et est vendue pour un prix de 650 €.

La question de l'acquisition est reposée au conseil municipal ce soir. Un inventaire des bois a été établi et il semblerait opportun d'acquérir cette parcelle d'autant plus que quelques arbres se trouvent en limite de propriété et créer des ambiguïtés sur le propriétaire. Le conseil municipal par 5 voix « pour », 1 abstention et 1 contre, utilise son droit de préemption.

Vente de feuillus proche du Chalet de la Bourre

Une vente de bois a été établie par l'ONF pour les feuillus à la scierie SIBC (23m³ à 103 €/m³). Les houppiers de cette vente seront proposés par voie d'affichage courant de l'été. Le conseil municipal fixe le prix à 42 €/m³.

3. Projet centre bourg

Point sur l'avancement des travaux :

Les travaux se poursuivent par la pose des parquets dans les logements, du mobilier divers et par le bardage extérieur. L'enrobé sera exécuté vers la fin du mois de juillet. Le chantier est dans sa phase de finition.

La question est posée sur la suppression de l'ancienne borne incendie se situant devant le projet centre bourg. Celle-ci étant branchée sur la source de Fourg de Manche, elle n'a aucune utilité pour la défense extérieure contre l'incendie et elle sera supprimée prochainement.

Fonctionnement des futurs locaux

Un point est fait sur l'avancement des attributions des locations des appartements, sur la fixation des loyers et des charges. L'attribution sera établie selon le choix de chacun dans un premier temps et par tirage au sort dans un second temps.

Une visite des logements est fixée les samedis 8 et le 15 juillet 2023 de 10h à 12h.

Le Maire sera chargé de rencontrer Mme Le Guern pour les modalités et la négociation concernant le loyer.

4. Environnement

Convention pluri-annuelle de partenariat entre l'EPAGE et la commune de Mignovillard portant sur la co-gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la Seigne des Barbouillons

Dans le cadre du recrutement d'un apprenti (années scolaires 2023-2024 et 2024-2025) pour la mise en place d'une aire terrestre éducative sur la réserve naturelle régionale de la Seigne des Barbouillons, il a été nécessaire de reprendre la convention de gestion établie entre les cogestionnaires l'EPAGE HDHL et la commune de Mignovillard.

Une aire terrestre éducative (ATE) est un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une classe d'école primaire. La mise en place d'une ATE est prévue au sein de la réserve naturelle régionale de la Seigne des Barbouillons avec les enfants de la classe de CM1 de l'école de Mignovillard. L'EPAGE HDHL et plus précisément le personnel dédié à la gestion de la réserve naturelle (Elodie MEHL, conservatrice) est associé à ce projet en tant que référent technique auprès de l'enseignante en charge du projet. Afin d'appuyer la conservatrice dans cette démarche, il a été prévu d'embaucher un apprenti en formation (Première et deuxième année de BTS Gestion et Protection de la Nature). Dans le cadre de cette embauche, il est nécessaire de reprendre la convention de gestion actuelle.

La convention prévoit les conditions dans lesquelles l'EPAGE met à disposition les moyens humains et matériels nécessaires à la gestion de la réserve naturelle. Elle est établie à compter du 1^{er} juillet 2023 jusqu'à la fin du plan de gestion actuel, le 31 décembre 2024 et sera renouvelable par avenant pour les plans de gestion suivants.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De valider la convention de partenariat entre la commune de Mignovillard et l'EPAGE HDHL portant sur la gestion environnementale de la Réserve Naturelle Régionale de la Seigne des Barbouillons.

- Autorise le maire à signer cette convention et tout document lié à ce dossier.

5. Enfance, jeunesse

Conseil d'école du 29 juin 2023.

Les points évoqués lors du dernier conseil d'école sont les suivants :

- Effectifs : 143 élèves pour 97 familles
- Effectifs prévisionnels à la rentrée : 142 élèves
- Sorties scolaires :
 - o CE2 CM1 : La Fabrique à musique en collaboration avec la Lue et concert final au Moulin de Brainans
 - o Grande Section : Visite de la Maison du Comté et Atelier au Lycée Friard de Poligny
 - o CE2 et CM : Séjour de découverte de natation en Auvergne
 - o Rencontre « Foot » de écoles alentours
 - o PS et GS : Rencontre « Porter secours »
 - o CE : Maison des cascades
- Travaux demandés : Alarme incendie, installation de la fibre, pose d'anti pinces doigts.

6. Intercommunalité

Le conseil communautaire se réunira le mardi 4 juillet 2023. Un compte rendu sera fait lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Informations et questions diverses

Conseil municipal

Le conseil municipal est informé des démissions suivantes :

- Valérie VUILLERMOT
- Maxime FOURNY
- Martial VERNEREY

Le nombre de sièges vacants étant supérieurs à un tiers, la Préfecture a informé qu'une élection municipale complémentaire serait organisé le dimanche 10 septembre 2023 (si nécessaire, le second tour le dimanche 17 septembre) afin de pouvoir les postes vacants. Une information à la population sera faite sur l'organisation d'élection et sur les modalités de candidature pour les personnes intéressées.

Epicerie sociale.

Un nouvel ordinateur sera acheté.

La séance est levée à 22h10.


Le Maire,
Florent SERRETTE

